



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Stages

Question écrite n° 38092

Texte de la question

M Rene Souchon attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les demandes de secours regulierement deposees aupres des assistantes sociales du centre communal d'action sociale d'Aurillac afin de financer des frais de deplacements (transports et hebergement) occasionnes par les stages pratiques de formation. Les stagiaires sans ressources recoivent en general de tres modestes indemnites et ne peuvent eux-memes assurer des deplacements souvent en dehors du departement. Par ailleurs, le budget des organismes de formation ne prevoit pas ce type de depenses annexes. Cette absence de dispositions concretes d'accompagnement n'incite guere les stagiaires potentiels a s'engager dans la voie de la formation qui s'avere pourtant un outil essentiel face aux problemes de l'emploi. En consequence, il l'interroge afin de savoir s'il envisage de prendre des mesures incitatives dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Souchon René](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38092

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1212